

SPORTS – GYMNASSE DE LA TOURELLE (PLEMY) – AVANT-PROJET DEFINITIF (PHASE 2)

Le Conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif de la 2^{ème} phase des travaux, relatif à la réhabilitation du gymnase de La Tourelle (Plemy) et a arrêté le coût prévisionnel de l'opération à 99 200 € HT.

SPORTS – GYMNASSE DU LIFFRE (LAMBALLE-ARMOR) – AVANT-PROJET DEFINITIF ET COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le Conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif relatif à la construction du gymnase du Liffre (Lamballe-Armor) et a arrêté le coût prévisionnel des travaux à 6 467 450 € HT (date de valeur – octobre 2017).

SPORTS – GYMNASSE DU LIFFRE (LAMBALLE-ARMOR) – DESSERTE ELECTRIQUE EN TARIF JAUNE

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de desserte Tarif jaune du gymnase du Liffre située sur la ZAC du Liffre à Lamballe-Armor et s'est engagé à verser au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, une participation de 4 292 €.

SPORTS – GYMNASSE DU LIFFRE (LAMBALLE-ARMOR) – PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING

Le Conseil communautaire a approuvé le projet d'éclairage public du parking du gymnase du Liffre présenté par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 25 000 € HT (coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). Le SDE22 perçoit de la communauté une subvention d'équipement au taux de 60 %, calculée sur le montant HT de la facture entreprise, augmentée de 5 % des frais de maîtrise d'œuvre, soit 15 000 € sur la base de l'estimation.

SPORTS – GYMNASSE DU LIFFRE (LAMBALLE-ARMOR) – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CNDS ET DU DEPARTEMENT

Le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement des travaux relatifs à la construction du gymnase du Liffre pour un montant total de 6 655 140 € HT et a sollicité :

- Le Centre National pour le Développement du Sport à hauteur de 1 218 428 € HT,
- Le Département des Côtes d'Armor au titre du Contrat de territoire à hauteur de 573 956 € HT.

DEVELOPPEMENT SOCIAL – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE PLENEUF-VAL-ANDRE – AVANT-PROJET DEFINITIF ET COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le Conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif relatif à l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André et arrêté le coût prévisionnel des travaux de l'opération à 746 730,25 € (date de valeur – avril 2018).

MOBILITES ET HABITAT – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Le Conseil communautaire a approuvé les orientations et le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lamballe Terre & Mer et a décidé de le soumettre aux communes et au PETR de Saint-Brieuc qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PASS COMMERCE ARTISANAT – ATTRIBUTIONS

Le Conseil communautaire a octroyé une aide, pour leur projet, de :

- 7 500 € à François MEHEUT (SARL Le Cointre'Hom) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 7 500 € à Sébastien M'BAREK (SAS Le Café-théâtre Les Ballons rouges) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 4 853 € à Sébastien PERROQUIN (SARL Perroquin Plomb Elec) – Plurien,
- 3 848 € à Astrid MOULIN (SARL AMB) – Plémy,
- 7 500 € à Thierry MIRIEL (SAS L'Iroaz Conseil) – Erquy,
- 7 500 € à Ludovic OIZEL et Bastien GALERNE (SAS Gazel) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 7 500 € à Vincent CARRO (SARL Ty Breuder Caro) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 4 878 € à Marina ROBIN (Entre vents et marées) – Pléneuf-Val-André,
- 3 794 € à Maurice SALAUN et John HUTCHINSON (SARL des Trolls) – Erquy
- 7 500 € à Nicolas GUIHOT et Chrystèle BOULAY (EURL le Libeccio) – Pléneuf-Val-André.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDES FORFAITAIRES A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – ATTRIBUTIONS

Le Conseil communautaire a octroyé une aide de 3 000 € pour leur projet à :

- Anne-Sophie RAOULT (EARL La Touche Cadieu) – Plestan,
- Elodie PILORGET (Elevage Pilorget) – Plémy,
- Kévin RONDEL (EARL Le Vauclair) – Plémy,
- Valérian JAFFRELOT (EARL de la Ville aux Fermes) – Erquy,
- Anne-Marie RENAI (GAEC Mauny) – Saint-Alban,
- Jérémy CLAVIER (EARL Elevage du Haut Quartier) – Landéhen,
- Quentin CAILLET (GAEC Caillet) – Sévignac.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BIOGROUPE – ETALEMENT DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL IMMOBILIER

La société Biogroupe n'a pas régularisé le paiement du solde pour l'acquisition d'un immeuble sur le Parc d'Activités des Jeannettes (Erquy). Le Conseil communautaire a acté le renouvellement de l'inscription du privilège profitant à Lamballe Terre & Mer jusqu'au 6 juin 2029 et a précisé que le coût de cette formalité est à la charge de la société Biogroupe.

Il a validé l'étalement du paiement de solde. A compter du 29 juin 2019, la société est redevable de la somme de 593 115,46 €, payable sur 8 ans : 95 mensualités de 6 180 € et la dernière à 6 015,46 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – PRESTATIONS D'ASSURANCE – CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil communautaire a désigné, par un vote à main levée, Daniel BARON, membre titulaire et Jean-Pierre OMNES, membre suppléant, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES – CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil communautaire a désigné, par un vote à main levée, Jean-Pierre OMNES, membre titulaire et Daniel BARON, membre suppléant, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – AVENANT AU PAPI 2017-2020 DU BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON

Le Conseil communautaire a approuvé les actions ajoutées, modifiées ou supprimées et la prolongation d'une année supplémentaire au PAPI Arguenon. Il a autorisé le Président à signer l'avenant à la convention-cadre correspondante.

EAU ASSAINISSEMENT – GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SECTEUR ERQUY, HENANBIHEN, PLURIEN

Le Conseil communautaire a approuvé le principe de déléguer, sous la forme d'un contrat de délégation de service public, le service public d'assainissement collectif pour le secteur d'Erquy, Hénanbihen et Plurien, pour une durée de 8 ans (échéance au 31/12/2028).

EAU ASSAINISSEMENT – GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SECTEUR PLESTAN, JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE

Le Conseil communautaire a approuvé le principe de déléguer, sous la forme d'un contrat de délégation de service public, le service public d'assainissement collectif pour le secteur de Plestan et Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle, pour une durée de 8 ans (échéance au 31/12/2028).

EAU ASSAINISSEMENT – GESTION DU SERVICE EAU POTABLE PAR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SECTEUR ERQUY, HENANBIHEN ET PLURIEN

Le Conseil communautaire a approuvé le principe de déléguer, sous la forme d'un contrat de délégation de service public, le service public d'eau potable pour le secteur d'Erquy, Hénanbihen et Plurien, pour une durée de 8 ans (échéance au 31/12/2028).

EAU ASSAINISSEMENT – TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DEUX USEES SECTEUR DU « CLOS BOSSE » (YFFINIAC) – CONVENTION AVEC SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire a approuvé les conditions administratives, techniques et financières du partenariat entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le développement des eaux usées issues de lieu-dit « Le Clos Bossé » de la commune d'Yffiniac et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

PETITE ENFANCE – ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – EVOLUTIONS DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications apportées aux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

ACTION ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LA DRAC, LA REGION, LE DEPARTEMENT ET LES 8 EPCI

Le Conseil communautaire a accepté la charte de coopération culturelle inter-territoriale des Côtes d'Armor et a autorisé le président à la signer.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.